



DÉLIBÉRATION 2021-01 du 24 mars 2021

Programme de travail

2021 – 2023

Le Conseil d'évaluation de l'École

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 241-12 à L. 241-14 et D. 241-36 à D. 241-38,

Vu la proposition de la présidente du Conseil d'évaluation de l'École,

Après en avoir délibéré dans ses séances du 6 janvier 2021 et du 24 mars 2021, arrête le programme de travail pour la période 2021-2023 ainsi rédigé :

L'article L 241-12 du Code de l'éducation définit les missions du Conseil d'évaluation de l'École et dispose qu'un programme de travail annuel doit être établi, transmis au ministre chargé de l'Éducation nationale puis rendu public.

L'article L 241-14 du Code de l'éducation dispose que les productions du Conseil sont des rapports, avis et recommandations qui sont rendus publics.

Au cours des années civiles 2021 et 2022, le Conseil d'évaluation de l'École conduira les travaux énumérés ci-dessous. Des amendements à ce programme de travail pourront faire l'objet de délibérations ultérieures du CEE.

- Évaluation des établissements scolaires du second degré :
 - o suivi du déroulement des campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies ; synthèse nationale annuelle et recommandations ;
 - o poursuite de l'adaptation du cadre d'évaluation aux établissements privés sous contrat et aux établissements scolaires dépendant d'autres ministères ;
 - o poursuite de la mise à disposition de ressources pour les académies et les établissements , poursuite de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation dans les académies et à la formation des équipes ;
 - o expertise auprès de l'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation (IH2EF) pour la construction de parcours de formation de cadres à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe.

- Évaluation des écoles du premier degré :
 - o élaboration du cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré pour une première campagne d'évaluation à la rentrée 2021 ;
 - o accompagnement et aide à la formation des acteurs en académies ; mise à disposition de ressources
 - o suivi du déroulement des futures campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies ; synthèse nationale annuelle et recommandations.

- Publication commune CEE-DEPP programmée pour 2022 proposant un état des établissements scolaires en France. Il s'agit de construire une publication de référence permettant notamment de rendre compte de la diversité des établissements scolaires en France ; des données y seront présentées ainsi que quelques articles d'analyse.
- Évaluation des acquis des élèves : poursuite de l'état des lieux des différents types d'évaluation des acquis et des compétences des élèves en France : finalités, contenus et compétences évalués, modalités, approche contextuelle et territoriale, acteurs, efficacité, robustesse, cohérence ; appel éventuel à des contributions externes. Les trois sujets suivants feront l'objet d'une étude spécifique :
 - o le lien entre évaluation des acquis des élèves et programmes d'enseignement ;
 - o l'évaluation des compétences « non académiques » : fonctions exécutives, compétences psycho-socio-émotionnelles, ...
 - o l'effet du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation dans les évaluations certificatives.
- Cartographie des acteurs, des finalités, des méthodologies et des modalités de l'évaluation du système scolaire. Étude des évaluations internes au ministère chargé de l'Éducation nationale, au regard de leurs finalités, de leur méthodologie et de leur impact ; analyse prospective et réflexion sur d'éventuels nouveaux dispositifs d'évaluation.
- Engagement de travaux relatifs aux questions d'équité territoriale et sociale de l'enseignement scolaire.
- Proposition de mise en place de comités techniques d'évaluation sur les politiques publiques éducatives à fort enjeu permettant de favoriser la coordination des contributions à l'évaluation, la multiplication et la confrontation des études et des méthodologies afin de parvenir à des conclusions et des recommandations plus robustes et utiles à la décision et à l'action publique. Deux thématiques seront proposées au ministre pour une mise en place de comités dès le premier semestre 2021 :
 - o l'égalité des chances
 - o la formation des enseignants.
- Développement d'outils de diffusion et de communication des activités du CEE et des contenus des évaluations du système éducatif afin d'enrichir le débat public, en lien avec les acteurs des territoires et la presse locale et nationale.
- Développement d'outils de participation des citoyens aux processus d'évaluation.
- Actions visant à fédérer les différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques d'éducation, dont un séminaire des laboratoires de recherche sur ces sujets lorsque la situation sanitaire le permettra.
- Appui au développement de la fonction évaluative dans les académies.
- Veille internationale en matière d'évaluation des politiques d'éducation.